

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que la MRC du Val-Saint-François tiendra une assemblée publique de consultation, **le mardi 31 janvier à 18h30**, au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond, pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur « **Le projet de règlement numéro 2021-03** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François **afin d'intégrer des dispositions pour une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire** ».

Le **projet de règlement numéro 2021-03** propose une modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC afin :

- 1- d'identifier les installations de prélèvement d'eau souterraine ou de surface de catégorie 1 et 2 de la MRC ainsi que les aires de protection;
- 2- d'identifier, en conformité avec les orientations gouvernementales, les territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM) pour soustraire ces territoires de l'exploration et de l'exploitation minière et finalement;
- 3- d'intégrer des dispositions réglementaires relatives à l'implantation d'usages sensibles à proximité de sites miniers construits conformément pour réduire les impacts causés par ce type d'usage.

Le projet de règlement 2021-03 aura comme impact que l'ensemble des municipalités de la MRC du Val-Saint-François devront modifier leur réglementation d'urbanisme afin :

- 1- d'identifier les installations de prélèvement d'eau souterraine ou de surface de catégorie 1 et 2 ainsi que les aires de protection pour les municipalités visées;
- 2- d'ajouter les dispositions minimales obligatoires à respecter entre un usage sensible (habitation, site institutionnel, rue et installation de prélèvement d'eau de catégorie 2) et un site minier (carrière/sablière, autre site minier) reconnu;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement et du document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme sur le site web de la MRC à partir 18 janvier 2023 de même qu'au bureau de la MRC situé au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 6 janvier 2023.

Geneviève Giasson
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 C.M)

Je soussigné Liane Basvet, directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de Val-Saint-François, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public de consultation, concernant le projet de règlement numéro 2021-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le 11 janvier 2023 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 janvier 2023.

SCEAU

Liane Basvet
Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)